

Objet : Refus du compteur Linky

Point de livraison :

N° du client :

N° de compteur :

ENEDIS
Tour ENEDIS
34, place des Corolles
92079 PARIS - LA DEFENSE Cedex

Madame, Monsieur,

En tant que particulier et par la présente, je vous notifie mon opposition au remplacement de mon compteur d'électricité actuel par un compteur Linky. Vous qualifiez ce compteur « d'intelligent et de communicant » Vous le dites « favorable à la transition énergétique ». Je réfute ces arguments par les raisons suivantes :

1/ Propriété du compteur

Les compteurs appartiennent à la personne publique concédante (désignée au IV de l'article L 2224-31 du code général des collectivités territoriales)- Et cette propriété, d'origine législative, ne peut vous être transférée. (Cour administrative d'appel de Nancy, 12 mai 2014n, n° 13NC01303).

2/ Ondes électromagnétiques et santé

Ce compteur utilise le courant porteur en ligne à des radiofréquences élevées (64 KHz =64 000Hz – soit plus de 1 000 fois la puissance du réseau électrique actuel de 50 Hz) qui engendrent des ondes électromagnétiques puissantes nocives pour notre santé, spécifiquement celle de nos enfants dont le cerveau n'est pas fini d'être formé. Dans ce brouillard électromagnétique, je peux choisir d'éteindre mon portable, ma wifi, etc.... mais je ne pourrai pas éteindre ce compteur.

Maints scientifiques de haut niveau et de nationalités différentes AFFIRMENT que les ondes électromagnétiques causent le cancer. Celles-ci étaient même utilisées comme armes militaires pendant la guerre froide entre les deux plus grandes puissances du monde !

3/ Données personnelles

Je refuse que mes habitudes de consommation soient observées et commercialisées par vos services auprès du Big Data. Je ne veux pas m'inscrire dans le contexte du tout connecté et du profilage des citoyens à des fins de marketing.

4/ Transition Energétique

Les données collectées par ces compteurs sont stockées dans des Data Centers, dont nous savons maintenant qu'ils sont énergivores et ont un impact nuisible sur l'environnement. En 2013, rien qu'en Europe, ces Data Centers ont consommé 56 milliards de Kilowatts heure.

Je ne comprends donc pas comment les compteurs Linky pourraient s'inscrire dans la Transition Energétique et les « énergies vertes ». Par ailleurs, nous n'avons pas besoin d'un compteur Linky pour évaluer notre consommation, connaître les pics horaires de nos consommations d'électricité.

5/ La loi

Aucune loi, dans la réglementation française ni même européenne, n'oblige l'utilisateur à une telle installation. Au niveau européen, ce n'est qu'une directive que, d'ailleurs, l'Allemagne et la Belgique ont refusé de suivre !

J'AI LE DROIT DE DIRE NON AU COMPTEUR LINKY

Veillez recevoir l'expression de mes salutations distinguées.